

# COUPE de FRANCE des RALLYES 2017

## 28<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR

### 31 Mars ; 1 et 2 Avril 2017

#### DECHARGE de RESPONSABILITE

**Les Règles Techniques de Sécurité (RTS) mises en place par la FFSA et les Pouvoirs Publics imposent des mesures drastiques.**

L'Organisation du Rallye du Vallespir vous demande de lire très attentivement ce document qui est à remplir dans son intégralité, daté et signé.

Il vous est également précisé que les Règles Techniques de Sécurité vous imposent de respecter les zones signalées comme interdites et où il est strictement interdit de filmer ou de photographier (même aux professionnels accrédités).

⇒ Les contrevenants se verront immédiatement retirer leur accréditation et leur chasuble.

#### **Je, soussigné :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et Ville : .....

Tél. portable : .....

Média représenté : .....

► La signature de ce formulaire indique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident couvrant son activité de prises de vues photos et/ou vidéo **sur le lieu d'une compétition automobile** et de ce fait, en cas d'accident, **il décharge de toutes responsabilités les Organisateurs Technique et Administratif du Rallye du VALLESPIR, épreuve de la Coupe de France FFSA des Rallyes, en cas d'accident dont il pourrait être victime ou occasionné par lui-même.**

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

#### **IMPORTANT**

L'Organisation se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner les raisons. Toute demande incomplète sera refusée.